Procès-Verbal du conseil municipal du 11 février 2024

Date de convocation : 5 février 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février à vingt et une heure, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Henri Bonnet, sous la présidence de M. ALPHONSOUT Jean-Paul, Maire.
PRÉSENTS : ALPHONSOUT Jean-Paul, BASSET Jean-Paul, DE CARVALHO Jacques, DE MIJOLLA Thomas, DUPONT Sophie, GAUTHIER Daniel, JOUVE Nicolas, LACOMBE Jean-Pierre, LEGER Laurent, MASSIAS Hervé, MONCOURIER Stéphanie, PRADEL Patricia, NOILHETAS Danielle.
ABSENTS : VITTORI Lionel excusé et donnant procuration à MASSIAS Hervé, SIBIAL Sandra excusée et donnant procuration à MONCOURIER Stéphanie, DELBAST Maryline excusée et donnant procuration à BASSET Jean-Paul, LEGRAND Jean-Paul excusé et donnant procuration à JOUVE Nicolas, FERINCZEK Jérôme excusé, René Dezieux absent.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JOUVE Nicolas
Séance ouverte à 21h05

NUMERO	OBJET	Sens du vote
11-02-2025-1	Délibération attribution du marché de voirie 2025	17 POUR
11-02-2025-2	Délibération attribution d'une subvention à l'association des écoliers du RPI pour le financement du transport du voyage scolaire qui aura lieu du 1er au 3 avril 2025 (car + billets SNCF).	17 POUR

Le procès-verbal du conseil municipal du 18/12/2024 est validé par l'ensemble du conseil municipal.

OBJET DE LA DELIBERATION 11-02-2025-1 : Délibération attribution du marché de voirie 2025

OPERATION : TRAVAUX VOIRIE 2025 : RENFORCEMENT VC N°34 « Les Vialles » - VC N° 17 « Route de Valette » - VC N° 36 « Vaux » - VC N° 41 « Les Trois Pierres » - VC N° 27 « Chassagnac » - VC N° 8 « Lagange »– DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2025
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux VOIRIE soumis à subventions suivant :

PROJET VOIRIE 2025	COUT PREVISIONNEL TRAVAUX € HT	DIVERS ET IMPREVUS € HT	FRAIS DE MISE A DISPOSITION SERVICE E.C.	MONTANT TOTAL OPERATION € HT	TVA	MONTANT TOTAL OPERATION € TTC
RENFORCEMENT VC N° 34 "Les Vialles" Longueur 408,00 ml	**27 718,50**	554,37	1 413,64	**29 686,51**	5 937,30	**35 623,81**
RENFORCEMENT VC N° 17 "Route de Valette" Longueur 282,00 ml	**24 405,10**	488,10	1 244,66	**26 137,86**	5 227,57	**31 365,43**
RENFORCEMENT VC N° 36 "Vaux" Longueur 120,00 ml	**19 440,00**	388,80	991,44	**20 820,24**	4 164,05	**24 984,29**
RENFORCEMENT ANTENNE VC N° 36 "Vaux" Longueur 140,00 ml	**23 580,80**	471,62	1 202,62	**25 255,04**	5 051,01	**30 306,05**
RENFORCEMENT VC N° 41 "Les Trois Pierres" Longueur 142,00 ml	**10 349,50**	206,99	527,82	**11 084,31**	2 216,86	**13 301,17**
MONTANT TOTAL PROJET VOIRIE 2025	**105 493,90**	2 109,88	5 380,19	**112 983,97**	22 596,79	**135 580,76**

Le coût du projet (Etudes + travaux) s'élève à la somme de 112 983.97 € HT soit 135 580.76 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :
- D'approuver ce projet,
- De solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR – Programmation 2025

Après délibération, le conseil municipal : Approuve le projet de travaux VOIRIE 2025 : RENFORCEMENT VC N°34 « Les Vialles » - VC N° 17 « Route de Valette » - VC N° 36 « Vaux » - VC N° 41 « Les Trois Pierres » Pour un montant de 112 983.97 € HT soit 135 580.76 € TTC
Demande à Monsieur le Préfet de la CORREZE l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ; Le financement est arrêté comme suit :

COUT OPERATION – EN € HT :	112 983.97 €
ETAT : D.E.T.R. 2025 – VOIRIE (45.00%) Montant des dépenses plafonné à 100 000.00 €	45 000.00 €
AUTRE(s) AIDE(s) PUBLIQUE(s)	0.00 €
TOTAL AIDES PUBLIQUES SOLLICITEES	45 000.00 €
A LA CHARGE DE LA COMMUNE (60.17 %)	67 983.97 €

Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération. Le Conseil municipal approuve l'échéancier joint et précise que les travaux concernant cette opération seront exécutés dans le délai de validité de l'arrêté de subvention

OBJET DE LA DELIBERATION 11-02-2025-2 : Délibération d'attribution d'une subvention à l'Association des Ecoliers du RPI , pour le financement du transport du voyage scolaire qui aura lieu du 1er au 3 avril 2025

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention à destination de l'Association des Ecoliers du RPI, pour le financement du transport du voyage scolaire à Paris, qui aura lieu du 1er au 3 avril. Un devis de Artense SEYT Voyages pour le car : 885,00 euros TTC ainsi qu'un devis SNCF voyageurs pour le train : 1 101,50 euros TTC sont présentés.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1986,50 euros correspondant à la somme des deux devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32